

Comment s'intégrer dans un pays qui se désintègre ?

Vincent de Coorebyter

La question qu'il nous a été demandé de traiter est claire, et de bon sens : comment s'intégrer dans un pays qui se désintègre ? Que peut signifier, pour un immigré, « devenir belge », ou intérioriser un socle de valeurs typiquement belge, si la Belgique se déchire entre ses deux grandes communautés linguistiques au point de n'avoir plus d'identité perceptible ?

La question est de bon sens, mais est-elle bien posée ? On ne peut pas ignorer, d'abord, qu'on en fait parfois un usage rhétorique, qui renvoie en quelque sorte les Belges à leurs propres difficultés d'intégration mutuelle. Lorsque les discours sur l'intégration ou le vivre ensemble prennent la forme de plaidoyers en faveur d'une assimilation des valeurs nationales (or c'est bien ainsi que le débat sur l'islam est ressenti par une partie des intéressés), ou lorsque l'on évoque, face à des revendications religieuses, le risque d'une dérive communautariste, il est tentant de rétorquer que la Belgique n'a pas de leçons d'ouverture à donner, elle qui ne parvient pas à accorder ses principales composantes.

Inverser la question

L'argument est pertinent, mais il renforce, auprès des personnes issues de l'immigration, le jeu croisé des images caricaturales : blocage contre blocage, repli sur soi contre repli sur soi. Il serait donc peut-être plus fructueux d'inverser la question de départ, et de se demander s'il n'est pas *plus facile* de s'intégrer dans un pays qui se désintègre, c'est-à-dire qui n'affiche pas d'emblée une identité forte face à celui qui aspire à s'y intégrer sans pour autant devoir se désintégrer, sans devoir renier sa propre identité.

Par-delà cette provocation — qui est destinée à rappeler que l'on risque toujours de verser dans une joute purement verbale quand on aborde ce type de questions —, on peut invoquer quelques faits et un problème de principe à l'encontre de la question qui nous a été soumise.

Les faits, d'abord. Les États-Unis, l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest, sont des pays ou des régions dotés d'une forte identité nationale, ou qui se perçoivent comme tels, et dans lesquels, pourtant, la question de l'intégration et du vivre ensemble est posée avec au moins autant d'acuité qu'en Belgique, pour ne pas dire avec plus de tension voire d'agressivité (tension éminemment variable selon les moments et la conjoncture politique, cependant, ce qui doit incliner à la prudence). Pour le dire autrement, être doté d'une forte identité, historiquement constituée et idéologiquement valorisée (fût-ce avec une dose de culpabilité en Allemagne), ne constitue pas une condition suffisante pour une intégration réussie.

Ce qui conduit, dès lors, au problème de principe : lorsqu'on lie intégration et identité, on postule souvent, ne serait-ce que de manière inconsciente, que l'intégration est une tractation réfléchie, un processus intellectuel qui passe par une adhésion, d'abord hésitante ou réticente,

puis plus franche ou pleinement assumée, à un socle de valeurs qui peuvent faire l'objet d'un jugement, d'une appréciation suivie d'un consentement ou d'un rejet.

Ce postulat n'est pas tout à fait faux, et une rapide comparaison, rebattue mais commode, entre la Belgique et la France permet de comprendre sa force de séduction. On peut imaginer effectivement que l'intégration, dans un pays comme la France, puisse prendre la forme de l'intériorisation active d'une idéologie dominante (la théorie républicaine), d'une adhésion assez claire à quelques principes juridiques fondamentaux (liberté, égalité, laïcité), voire du partage d'un imaginaire national fait de symboles forts (les « lieux de mémoire » théorisés par l'historien Pierre Nora), de réalités tangibles (la complémentarité entre Paris et les terroirs) et d'une flatteuse image de soi (le rayonnement de la culture française et l'influence internationale de la France, dont les reculs récents sont précisément vécus comme un facteur de crise de l'identité nationale).

Quelle identité nationale ?

Or, si l'on tente de transposer ces types de leviers d'intégration à la Belgique, on bute rapidement sur une sensation de flou ou d'indétermination : mesurée à cette aune, l'identité nationale fait bien défaut dans notre pays. Vu la modestie et l'ultra-pragmatisme qu'elle revendique, la culture du compromis peut difficilement faire office d'idéologie dominante, surtout lorsqu'elle est en crise ouverte et durable. Le socle juridique ou constitutionnel belge est ambigu, la Belgique n'étant ni une vraie fédération ni une vraie confédération, et des notions telles que les piliers, le pluralisme ou le système consociatif

passant par-dessus la tête de la plupart des autochtones. Enfin, l'imaginaire national, surtout dans une Europe à 27 qui ne fait plus guère rêver ce pays fondateur de l'Union qu'est la Belgique, manque de vecteurs d'enthousiasme ou d'identification — au point qu'un candidat Premier ministre, Yves Leterme, a pu entonner le 21 juillet 2007 *La Marseillaise* en croyant qu'il s'agissait de *La Brabançonne*, gaffe dont on a beaucoup ri, mais que de nombreux francophones, sans doute, auraient faite aussi bien que lui sous peine de devoir reconnaître qu'ils ne connaissent ni l'air ni les paroles de l'hymne officiel belge...

Mais précisément : si l'on peut accorder une part de vérité au postulat selon lequel l'intégration est une tractation avec une identité nationale forte, il faut rappeler qu'en France *La Marseillaise* est parfois sifflée dans les stades de football, y compris en présence du président de la République. Et que si la Belgique, et Bruxelles en particulier, connaît périodiquement des affrontements collectifs entre jeunes issus de l'immigration



© Arnaud Bilande

et forces de l'ordre, ils n'ont ni la violence ni l'ampleur de ce qui s'observe en France et dans d'autres pays. À y réfléchir, c'est d'ailleurs assez normal : si la Belgique pêche par un déficit d'identité nationale, elle doit logiquement susciter moins d'hostilité. On peut juger significatif, sur ce point, que parmi les injures utilisées à l'encontre d'autres francophones par de jeunes Bruxellois issus de l'immigration figurent les expressions de « Flamand » et de « Gaulois » : l'une vise l'extrême droite raciste flamande et l'autre le roman national français, comme si la Belgique comme telle ne pouvait pas constituer un motif de rejet ou d'opposition.

Écarts entre les politiques d'intégration

De fait, une des caractéristiques de la Belgique tient sans doute, par-delà ses divisions et ses vicissitudes communautaires, à l'indétermination de sa politique en matière d'intégration et de vivre ensemble. Certes, ce constat ne vaut pas pour la Flandre, qui s'est dotée d'un décret d'*inburgering* et qui poursuit, au travers de ses gouvernements communautaires successifs, une politique de la réciprocité des droits et des devoirs que l'on peut contester mais qui a le mérite de la clarté. La Flandre, en outre, s'efforce de donner le ton depuis plusieurs années à une réforme profonde des principales lois fédérales en matière

d'immigration *lato sensu*, ce qui reflète son positionnement largement marqué à droite dans ces matières.

Mais, précisément, ce tropisme flamand n'est pas partagé par une majorité de partis francophones, qui après les acquis des gouvernements Verhofstadt (1999-2007) se sont efforcés de préserver l'essentiel des législations existantes, quitte, depuis les dernières élections, à devoir évoluer sous

la pression d'un nouveau rapport de force entre partis. La politique belge en matière d'immigration est ainsi devenue un objet de controverse permanente depuis le vote, vécu comme une trahison par plusieurs partis flamands, de la loi de 2004 élargissant le droit de vote communal aux étrangers non européens. Et, sur certains points, c'est même le blocage qui a longtemps prévalu, comme ce fut le cas jusqu'en juillet 2009 quant aux critères de régularisation des personnes sans papiers, et comme c'est encore le cas, *de facto*, pour ce qui concerne les problématiques plus sociales et culturelles abordées lors des Assises

de l'interculturalité', dont on peut imaginer qu'elles ne seront pas davantage suivies d'effets concrets que, par exemple, la Commission du dialogue interculturel, sans remonter à des réflexions collectives plus anciennes. Sur la question du foulard islamique, qui est posée depuis 1989, le législateur fédéral s'est ainsi borné à adopter une interdiction générale du port public du voile intégral, au terme d'un vote qui paraissait devoir compenser sa difficulté à aboutir sur des thèmes plus urgents, et sans que ce vote n'ait eu d'effets de droit puisqu'il a été suivi d'une dissolution anticipée des Chambres qui a interrompu le processus législatif.

Il faudrait évidemment nuancer ces constats trop synthétiques, notamment en faisant leur part aux recommandations et à la jurisprudence du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Il n'en reste pas moins que la politique fédérale dans ces matières est particulièrement difficile à appréhender et à démêler, et qu'il subsiste un profond écart entre le grand esprit d'ouverture et de souplesse des lois en vigueur et le discours, beaucoup plus restrictif, politiquement dominant en Flandre. Quant à l'espace francophone, il se caractérise, depuis le milieu des années 1990, par le tissage d'un cordon sanitaire fort strict, à la fois politique et médiatique, noué autour de l'extrême droite et de toute question susceptible de nourrir celle-ci.

Cette stratégie d'autorégulation a permis d'éviter des dérives, mais elle a, aussi, progressivement dissuadé les intellectuels, les partis et les gouvernements d'adopter des positions claires et complètes qui pourraient servir de boussole pour les immigrants désireux de comprendre ce qu'« on » attend d'eux. Si l'on excepte le MR, qui a revu et précisé sa position en 2010, les principaux partis francophones, ainsi que les institutions qu'ils dirigent, restent fidèles à une stratégie d'ouverture multiculturelle et d'insertion sociale reposant sur le tissu associatif et sur l'ancrage communal, c'est-à-dire sur un entrelacs d'initiatives faiblement coordonnées, tout en hésitant à trancher les questions de principe les plus fréquemment agitées dans les médias — sans parler de thèmes plus larges, décisifs pour la qualité du vivre ensemble, comme les conditions économiques et culturelles de la cohésion de la société.

Ceci étant, l'essentiel est sans doute ailleurs. C'est en effet un débat circonscrit, celui qui tourne autour de l'islam, qui a imposé l'idée selon laquelle l'intégration était affaire, avant tout, d'adhésion à un socle de valeurs nationales, voire de respect d'un petit nombre de normes juridiquement affirmées. Car si le développement d'une communauté musulmane en Belgique a posé des questions de valeurs (essentiellement autour de la laïcité et de l'égalité entre les sexes), l'histoire des vagues migratoires plus anciennes montre que l'intégration était portée, à l'époque, par des vecteurs d'une autre nature, qui tenaient davantage à des institutions et à des collectifs qu'à une politique d'État ou à une idéologie dominante.

En France, un assez large accord s'est ainsi dessiné quant au rôle décisif joué, pendant plusieurs décennies, par l'école, l'armée, le Parti communiste et l'Église, principaux vecteurs d'intégration des migrants. D'où d'ailleurs le constat, inquiétant, selon lequel les échecs de l'école publique française face aux vagues migratoires plus récentes, la disparition de la conscription, l'effondrement du PCF et l'affaiblissement de l'Église catholique handicapaient l'intégration des nouvelles générations de migrants, alors même que ces dernières partagent plus rarement qu'auparavant un héritage européen et/ou catholique.

Une société civile active pour plus de cohésion sociale

Si l'on tente de transposer ce propos à la Belgique, on est conduit à le nuancer. Certes, les difficultés rencontrées par l'école sont fort semblables (en particulier en Communauté française) sur la question précise de la réussite des enfants d'ascendance étrangère. Le service militaire a disparu en Belgique comme en France, et l'Église catholique belge ne se porte pas mieux que sa consœur française. En outre, les deux pays connaissent un important chômage structurel dans les régions d'ancienne industrialisation et dans les catégories socio-économiquement défavorisées, qui subissent de plein fouet la mondialisation et la dématérialisation de l'économie. Par contre, on ne connaît pas en Belgique francophone de phénomène équivalent à

l'effondrement du Parti communiste français. Non seulement parce que le PS continue à jouer un rôle d'encadrement comme le faisait le PCF, mais aussi, et surtout, parce que l'intégration de la classe ouvrière — qui est très largement, aujourd'hui, composée d'immigrés plus ou moins récents — est d'abord assurée, en Belgique, par les syndicats (qui sont dix fois plus représentatifs qu'en France) et par un vaste réseau associatif, y compris de tradition chrétienne. Si les immigrés de Belgique ont une chance de savoir ce qu'est « l'identité belge » et dans quel code de valeurs ils sont invités à s'insérer, c'est la société civile, bien plus que l'État, qui la leur offre.

Deux limites

Mais avec une double limite. D'une part, l'insertion dans la société civile suppose elle-même, le plus souvent, soit de posséder un emploi (qui est raréfié et précaire), soit d'avoir bénéficié d'une certaine réussite scolaire (qui est très inégalement répartie). Sans emploi, ou sans formation scolaire porteuse d'une capacité à intégrer les codes dominants et à mener des transactions avec eux pour se ménager une place spécifique, les personnes issues de l'immigration risquent en Belgique aussi de se replier sur des réseaux de sociabilité qui leur sont propres, qu'ils soient familiaux, religieux ou de l'ordre de l'économie parallèle. Et ce d'autant que, et c'est la seconde limite, l'explosion des nouveaux moyens de communication — antennes paraboliques, bouquets thématiques, téléphone portable et internet — a privé de son efficacité le seul média de masse qui était susceptible, hier encore, de prendre le relais des grandes institutions intégratrices : les chaînes de télévision généralistes, celles qui s'adressaient au « *grand public indifférencié* » (Dominique Wolton), voire celles que le président de Gaulle pouvait, à son époque, considérer comme « *la voix de la France* », capable d'envelopper tout le territoire et toutes les générations dans une même représentation de soi.

Non seulement la Belgique, à l'heure actuelle, serait bien en peine de parler d'une seule voix sur bien des sujets, mais une parole cohérente qui serait restaurée sur le fond des questions se heurterait à une large indifférence de la part des multiples « tribus », comme disent les sociologues, qui composent et qui maillent désormais la société. Autant dire que les principaux phénomènes qui rendent aujourd'hui la cohésion et le vivre ensemble plus incertains ne sont pas propres, pour l'essentiel, à la Belgique. Ce n'est pas, en tant que tel, le fait qu'elle se désintègre qui l'empêche d'intégrer, et nous avons vu qu'elle n'est pas dépourvue d'anticorps face aux risques de déliaison sociale. ■

Vincent de Coorebyter

Directeur général du CRISP,

Centre de recherche et d'informations socio-politiques

[1] Sur le Rapport des Assises de l'interculturalité, vous pouvez commander ou consulter en ligne l'*Agenda interculturel* n° 288, décembre 2010 : « Intégration : quelles avancées ? ».